

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

Séance n°4 du 19 juin 2024

Délibération n°DEL2024061911

Objet : demande de subvention pour le poste de chargé(e) de mission mobilité.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21  
Nombre d'excusés : 19 dont 1 pouvoir  
Nombre d'absents : 0

Le 19 juin 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 7 juin 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Nadine.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents :**

M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – Mme FOURÉ Brigitte – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. RAINETEAU Jean) - Mme LAMAZIÈRE Véronique - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie - M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Etaient excusés :** Mme BAUDRILLART Agnès - Mme BERNARD Marie-Dominique - M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline – M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents :** Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry – COLIN Bernard - CORNUAUD Eric - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier – M. MICHAUD Arnaud - Mme MOREAU Carole – THOMAS Hubert - M. POINSET Cyril.

**Etaient excusés :** Mme BASTIER Nina - Mme BELGHALI Lucile – M. BŒUF Pascal – M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION MOBILITE :**

– Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Président informe le comité syndical que dans le cadre du renouvellement du poste du chargé de mission mobilité l'état peut financer l'ingénierie à hauteur de 15 000 € pour une durée de 1 an via le dispositif VTA.

Il précise qu'un complément de 5 000 € qui s'appelle « coup de pouce sac à dos » est versé également à l'employeur qui sera chargé de le reverser intégralement au VTA pour son installation et le loyer.

Le Président rappelle que l'Etat finance aussi l'ingénierie à hauteur de 30 000 € pour la durée du contrat par le Fonds Vert, afin que le PETR puisse mener à bien ses missions de pilotage de la mobilité en Ruffécois.

Après validation par les membres du bureau, nous avons transmis une nouvelle demande de Fonds Vert le 3 avril 2024.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le dispositif Fonds verts destiné à soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique,
- Considérant la nécessité d'élaborer en concertation, une stratégie et un plan d'actions en vue de la signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilité.

**AR Prefecture**

016-200050094-20240619-DEL2024061911-DE  
Reçu le 30/10/2024

Le Président propose aux élu(e)s de l'autoriser à solliciter les subventions mentionnées précédemment.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 22 VOIX POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions au titre du VTA,
- **APPROUVE** la demande de subvention faite auprès de l'état pour le Fonds Vert
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents intervenants à l'application de cette délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification